



Préfecture de Seine-Maritime

Commune d'ECTOT-L'AUBER

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-022

du

2 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit

date

30 juin 2000

aléa

Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)

BV Austreberthe-Saffimbec

23 mai 2001

Prescrit

BV Saône-Vienne

23 mai 2001

Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)

Les documents de référence sont :

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec, prescrit en 2000/2001

Consultable sur internet

Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

20 août 1993

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec, prescrit en 2000/2001

9. Description des phénomènes d'inondation
La commune d'Ectot-l'Auber est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.